



Accord de tous les enfants pour la vente d'un bien

Par **autruche**, le **04/05/2008** à **22:21**

ma belle mère vit depuis bientôt 4 ans dans une maison de retraite, elle a été mise sous curatelle à cette époque (udaf) sa retraite ne suffit pas à régler les frais de l'établissement.

ma belle mère possède une maison

il y a 8 enfants issus de deux mariage.

3 d'un premier mariage (époux décédé)

5 d'un second mariage (époux décédé) la maison a été construite durant le deuxième mariage.

après accord de ma belle mère pour vendre la maison, la tutrice a également demandé l'accord de tous les enfants, un seul n'a pas voulu signer.

l'affaire a traîné, mais nous sommes convoqués maintenant à la fin du mois afin de prévoir le versement d'une pension alimentaire pour éponger la dette et compléter les versements à la maison de retraite.

Y A T'IL UNE ACTION A ENTREPRENDRE EN JUSTICE AFIN DE POUVOIR VENDRE CETTE MAISON

DOIT ON PRENDRE UN AVOCAT

LE COUT EN EST IL ELEVE ET QUEL EN EST LE DELAI

OU BIEN PEUT ON INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE CONTRE LE FRERE QUI N'A PAS SIGNE

merci d'avance